

MAIRIE DE CHATEAU L'HERMITAGE

PROCES VERBAL du Conseil municipal du lundi 30 janvier 2017

N° 25/2017

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 25 janvier 2017, se sont réunis le 30 janvier 2017, à 19h00, sous la présidence de Jean-François Cointre, Maire.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- Validation de la numérotation des voies de la commune selon la convention signée avec La Poste, avant envoi au Service National de l'Adresse et à l'IGN.
- Rémunération de l'agent recenseur
- Achat d'un ordinateur portable avant le vote du budget 2017
- Questions diverses

Sur les 11 conseillers en exercice, 8 sont présents. Il s'agit de :

Mesdames Katia Feufeu, Elisabeth Houvrard, Nadine Sepré, Danielle Petit,

Messieurs Jean-François Cointre, Michel Defay, Jean-Didier Dirdin, Laurent Jacquin

Absente excusée : Mme Nathalie Dargier donne procuration à M. Jean-François Cointre

Absent excusé : M. Jean-Luc Lorient

Absent : M. Sébastien Dubois

La séance de conseil est ouverte à 19h00.

Mme Nadine Sepré, volontaire, est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux des 8 novembre et 7 décembre 2016.

Dénomination et numérotation de nouvelles voies et lieux d'habitation : après analyse des propositions présentées par le service de La Poste dans le cadre de la convention d'aide à la commune à la dénomination et à la numérotation de ses voies et habitations signée le 3 octobre 2016 (délibération n° 134 du 13 septembre 2016), et en complément de la délibération n° 151/2016 pour dénommer une première série de lieux nécessaires à la normalisation de l'adresse de bâtiments d'habitation et autres, les membres du Conseil, à 9 voix pour, valident l'ensemble du travail qui sera transmis au Service National de l'Adresse, et à l'I.G.N.

Ainsi sont officialisés les nouvelles voies et lieux-dits. Il s'agit de :

- Route de Requeil
- Chemin de La Fleur de Lys
- Impasse de Beauregard
- La Butte de Montagenet
- la Ferme de Montagenet
- Place de la Mairie
- Allée des Tilleuls
- Place Alfred Bouhours
- Chemin de la Roche de Vaux
- Chemin d'Yvré-le-Pôlin
- Route du Mans

L'achat de l'ordinateur portable est reporté à une date ultérieure.

Rémunération de l'agent recenseur :

- vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité,
 - vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003, relatif au recensement de la population,
 - considérant que la commune de Château-l'Hermitage doit être recensée en 2017,
 - considérant que la commune doit prendre en charge la préparation et la réalisation de la collecte des informations,
 - considérant qu'il convient de fixer la rémunération de l'agent recenseur,
- le Conseil municipal par 9 voix pour, décide de fixer la rémunération comme suit :
- 30 € par demi-journée de formation (x 2),
 - 1.04 € par feuilles de logement
 - 1.50 € par bulletin individuel
 - 140 € comme forfait pour le temps et les déplacements.

Ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune.

Questions diverses :

Michel Defay sera proposé comme membre suppléant du Syndicat mixte Val de Loir, à la séance de Conseil Communautaire du 2 février prochain, à la place de Jean-Luc Lorient. Cette séance aura lieu salle Belle Croix, à Château-l'Hermitage, à 19 heures.

Les membres du Conseil municipal sont invités à assister à cette réunion qui a lieu dans nos murs.

Une nouvelle association locale vient d'être créée. Elle s'appelle « Ma vie d'château » et viendra se présenter lors de la prochaine réunion de Conseil municipal.

Deux projections du film « Demain » sont organisées dans la salle Belle Croix, à leur initiative, le vendredi 3 février à 20 heures et le dimanche 5, à 15 heures. Elles seront suivies d'un débat et de la présentation de l'Association.

Suite à la dernière assemblée générale de l'Association des Amis de l'Abbaye du 27 janvier dernier, et à laquelle participaient Jean-François Cointre, Maire et Michel Defay, adjoint, il est proposé aux membres du Conseil d'acheter un support adapté pour annoncer toutes formes de manifestations organisées sur la commune, à installer autour du rond-point de la Belle Croix, à l'intention du public.

Rappel de la réunion plénière entre les élus des communes de Requeil et de Château-l'Hermitage, suite aux réunions de travail thématiques qui se sont réunies courant janvier : vendredi 3 février, de 20 heures à 22 heures, salle de Conseil à Requeil.

La prochaine réunion de Conseil municipal est fixée, sur le principe, le mardi 28 février.

Michel Defay, représentant de la commune au Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Aune, fait un compte-rendu sur l'avancée des réflexions et des travaux du Syndicat de rivière, avec la perspective de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) de compétence communautaire au 1^{er} janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

La secrétaire de séance,

Nadine Sepré

Le Maire,

Jean-François Cointre